

Arrêté du 28 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 31 mai 2002 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Compagnie aérienne interrégionale express

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 08/01/2010

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro DEVA0928175A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021632694>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord sur l'Espace économique européen[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), modifié notamment par la décision n° 7/94 du 21 mars 1994 du comité mixte de l'EEE ; Vu le code de l'aviation civile, et notamment son livre III ; Vu l'arrêté du 31 mai 2002 modifié portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Air Guyane SP ; Vu l'arrêté du 31 mai 2002 modifié relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Guyane SP ; Vu l'arrêté du 22 janvier 2007 relatif à l'autorisation d'exploitation des services aériens réguliers entre la France et les pays situés hors de l'Union européenne par des transporteurs aériens communautaires établis en France ; Vu la demande présentée par la société Compagnie aérienne interrégionale express, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA0928175A du 8 janvier 2010, « Arrêté du 28 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 31 mai 2002 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Compagnie aérienne interrégionale express ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021632694> (consulté le 31 août 2026).